

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Commission Electorale Indépendante (CEI) informe la communauté nationale et internationale de l'ouverture de la réception des demandes d'accréditation des journalistes en vue de l'observation électorale.

A cet effet, les professionnels de médias désireux de suivre ou d'observer les élections sont tenues de déposer un dossier comportant les pièces suivantes :

1. Une lettre de recommandation de l'organe qui emploie ;
2. Une demande motivée précisant l'activité à couvrir et la zone de couverture ;
3. La photocopie de la carte professionnelle ;
4. La photocopie du passeport ou de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ;
5. Deux (02) photos d'identité de même tirage.